

**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 MAI 2026**



**Extrait du registre des délibérations  
République Française**

**N°DEL\_2026\_058**

**CONVENTION DE PARTENARIAT A PASSER AVEC L'EHPAD RESIDENCE KORIAN  
MANDOLINE POUR DES ACTIVITES ORGANISEES PAR LA MEDIATHEQUE  
MUNICIPALE**

L'an deux mille vingt six, le vingt huit mai à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le , s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle à Chatou, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN Maire.

**Présents :**

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Vincent GRZECZKOWICZ, Inès de MARCILLAC, Laurent MALOCHET, Pierre ARRIVETZ, Véronique FABIEN-SOULE, Arménio SANTOS, Christelle HANNEBELLE, Guilhem PEAUCELLE, Laurence GNEMMI, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Bertrand BRUNET, Cécile DELAUNAY, Marc SAULNIER, Laure PETRELLUZZI, Laurent LEFEVRE, Laurent GENINI, Fabien BARSUKOW, Njoud PAYEN, Arnaud BEAUVOIR, Aurélie PIOT, Romain BRUDER, Elodie MEHAULT, Marine RIGATTI, Quentin BERNARD, Aude HENNEQUIN, Paul MARSAL, Matthieu LECROSNIER, Marie-Georgette DOUE, Tariq FILLAH, Valentin DE WISSOCQ, Alexandra SAVY

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Virginie MINART-GIVERNE à Eric DUMOULIN, Véronique LIGNIER à Paul MARSAL, Marcel PEDRO à Dominique BAUD

**Secrétaire :**

Romain BRUDER

Les 36 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

**NOTE DE SYNTHESE**

Le partenariat entre la Médiathèque de Chatou et la résidence Korian Mandoline arrive à échéance et doit être renouvelé.

Ce partenariat prévoit l'intervention mensuelle et gratuite des agents de la médiathèque au sein de cet établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

(EHPAD), selon des jours et horaires définis d'un commun accord. Afin de favoriser la participation des résidents, il est souhaité, dans la mesure du possible, que les interventions soient assurées par les mêmes agents.

Les actions proposées sont définies en concertation avec la direction de l'établissement en début d'année, autour d'objectifs précis. Elles peuvent notamment prendre la forme :

- d'un prêt collectif de documents (livres, revues, CD) ;
- d'animations autour de la lecture (lecture à voix haute, présentation d'ouvrages illustrés) ou de la musique (écoute de CD, chant) ;
- d'ateliers mémoire.

Il est proposé de conclure une nouvelle convention de partenariat avec la résidence Korian Mandoline pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2026 au 30 juin 2027. Celle-ci serait renouvelable par tacite reconduction, pour des périodes successives d'un an, dans la limite de trois renouvellements, sauf dénonciation par l'une des parties au moins deux mois avant la date d'échéance.

## **DELIBERATION**

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu l'avis de la commission Culture-Tourisme-Evénementiel et Développement Economique et Commercial en date du 6 mai 2026,

Considérant que le partenariat en cours entre la Médiathèque de Chatou et la résidence Korian Mandoline arrive à échéance et qu'il convient d'en assurer la continuité ;

Considérant le rôle de la Médiathèque de Chatou dans l'accès à la culture, à la lecture et aux pratiques artistiques pour tous les publics, notamment les personnes âgées ;

Considérant l'intérêt de proposer aux résidents de la résidence Korian Mandoline des actions culturelles régulières favorisant le lien social, la stimulation cognitive et le bien-être ;

Considérant que ces interventions, assurées à titre gratuit par les agents de la médiathèque, s'inscrivent dans une démarche de service public culturel de proximité ;

Considérant la volonté commune des parties de formaliser ces actions dans le cadre d'une convention de partenariat définissant les modalités d'intervention ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer les conditions de mise en œuvre de ces interventions ainsi que la durée et les modalités de renouvellement de la convention ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- **d'approuver** la convention de partenariat avec la maison de retraite de Chatou, KORIAN MANDOLINE, en annexe de la présente délibération,
- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférents.

**A L'UNANIMITÉ,**